



COMMUNIQUE

RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU A CAHORS – LE BILAN

Les fortes pluies de début mars ont entraîné un phénomène de turbidité dans l'eau de Cahors qui a nécessité une restriction de l'usage de l'eau à partir du dimanche 5 mars. Toujours suite à cet épisode pluvieux, les analyses des prélèvements effectués par l'ARS ont révélé, en début de cette semaine, la présence d'un parasite qui a nécessité de prolonger la restriction jusqu'au mercredi 15 mars.

Dès l'annonce de cette restriction, la Mairie de Cahors a mis en place une distribution d'eau en bouteille sur 7 sites répartis dans la ville :

- Espace Social et Citoyen de Sainte-Valérie, avenue du Corps-Franc-Pommiès,
- Espace Social et Citoyen de Terre-Rouge, 105 rue Camille-Desmoulins
- Maison du Citoyen de la Croix-de-Fer, avenue Maryse-Bastié
- Accueil des services techniques municipaux, Espace Caviolle, rue Wilson
- Bouldrome Saint-Georges, chemin de Peyrolis
- Ateliers Municipaux, route de Figeac
- Cour de l'école Pierre-Ségala à Lamothe, rue Louis-Malique.

La distribution d'eau a été assurée 5 heures par jour, 7 jours sur 7, week-ends compris. Elle a pu se faire partout dans un climat serein grâce à la mobilisation des agents municipaux mais aussi au **soutien de 10 bénévoles de la Croix rouge**, et dans les centres sociaux, **au soutien volontaire de nombreux habitants.**
L'occasion de remercier chacun de son engagement.

Ce sont au total **150 000 bouteilles** qui ont été distribuées. La réactivité des supermarchés et hypermarchés de Cahors a permis de fournir très rapidement le volume d'eau nécessaire pour pallier la restriction en cours.

De plus, comme l'année passée, la **société Cristalline** a apporté un soutien précieux à la Ville en faisant don à celle-ci de près de 60 000 bouteilles.

Depuis ce mercredi 15 mars 17h, la restriction est levée et l'ensemble des usages domestiques est de nouveau possible.

Le Service de l'Eau de la Ville de Cahors, ses partenaires et la collectivité dans son entier se mobilisent pour une eau de qualité.

La démarche engagée par la Ville depuis plusieurs années pour délimiter un périmètre de protection de la fontaine des Chartreux (à l'échelle de son bassin versant) et pour conduire une étude préalable à la construction d'une future unité d'ultrafiltration permettra de limiter encore la survenance de ce type d'évènements.

L'ensemble de la collectivité remercie les usagers pour leur patience et leur compréhension suite à cette restriction.

Contact presse

Direction de la Communication Ville / Grand Cahors 05 65 20 87 20